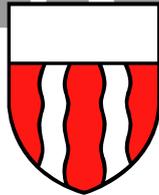


VILLE DE  
**Renens**



**PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 13 octobre à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**2<sup>ème</sup> séance – 2016 / 2017**



## Séance du jeudi 13 octobre 2016

### Présidence de M. Silvio Torriani, Président

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier suppléant ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.*

*À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront le vendredi à 20h00, le samedi à 14h00 ainsi que le dimanche à 19h00.*

64 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Vanessa Denti, Irène Frei-Premet et Armelle Saunier ainsi que MM. Byron Allauca, Gian-Luca Ferrini, Bilal Kahraman, Vincent Keller, Antonio Lepore et Yoann Sengstag.

Sont absent(e)s: Mmes Sandra Martins et Antoinette Zosi ainsi que MM. Gabriel Borcard, Yves Briaux, Pascal Montemari et Gökan Savci.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Florian Gruber au nom du groupe PLR, intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani relative aux nouvelles dispositions informatiques,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Végétalisation des toits de la Ville, des projets?",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal François Delaquis relative à la réalisation concrète des mesures contenues dans la charte du 6 septembre 2016 pour l'égalité salariale dans le secteur public,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha intitulée "Aménagement d'une partie de la rue du Caudray et pose d'un feu au passage à la rue de Lausanne au niveau de l'avenue du Château pour plus de sécurité pour nos enfants".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 13 de l'ordre du jour.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité moins une abstention que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016
3. Démission(s)
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
  - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative à l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux notamment et sur des corneilles de plus en plus nombreuses.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 1-2016** – Arrêté d'imposition pour l'année 2017  
*M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances*
12. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 2-2016 – Autorisations générales pour la législature 2016-2021  
*Présidence: Commission des finances*
  - Préavis N° 3-2016– Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration  
*Présidence: Fourmi rouge*
13. Motions, postulats, interpellations
  - Développement de la motion du PLR intitulée "Un frein à l'endettement: outil positif d'aide à la décision"
14. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016**

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

### 3. Démission

M. le Président informe que le Bureau a reçu ce jour, par un courrier daté du 10 octobre 2016, la démission de M. Raffaele Montefusco du groupe UDC Renens et en fait lecture.

*"Monsieur le Président,*

*Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner avec effet immédiat.*

*Ayant des horaires irréguliers, je me vois dans l'obligation de devoir renoncer à ma fonction de conseiller communal.*

*Je remercie tous les électeurs et électrices qui m'ont accordé leur confiance et je tiens également à souhaiter une bonne législature 2016-2021 à tous les conseillers-ères communaux/ales et je remercie mon parti politique et je leur souhaite une bonne continuation.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations."*

De plus, M. le Président fait lecture du courrier de M. Mohammed Eareby daté du 26 septembre par lequel il fait part de sa renonciation à siéger:

*"Monsieur le Président,*

*Monsieur le Syndic,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chers Collègues,*

*J'ai eu beaucoup de plaisir à vous côtoyer pendant ces dix dernières années passées au sein de notre Conseil. Je profite également pour remercier la population renanaise ainsi que mon parti "La Fourmi rouge" d'avoir placé leur confiance en moi. Ce fut une expérience enrichissante que je n'oublierai jamais.*

*Pour des raisons médicales, je dois malheureusement renoncer à un nouveau mandat mais mon intérêt pour la vie et le bien de Renens reste intact.*

*Je vous souhaite un bon travail et je vous adresse mes meilleures salutations."*

Par ailleurs, avant d'ouvrir la discussion sur ce point de l'ordre du jour M. le Président prononce les paroles suivantes:

*Je tiens à remercier les conseillères et conseillers qui ont démissionné lors du dernier Conseil pour tout le temps qu'ils ont consacré au bon fonctionnement de notre Assemblée. Merci pour leur participation active à la vie de notre Commune. Merci pour leur travail fourni avec sérieux au sein des diverses commissions. Merci à l'un d'eux pour la présidence de ce Conseil en 2010/2011. Merci au nom de toute la Cité.*

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 4. Assermentations

Plusieurs membres du Conseil élus lors des élections du 28 février dernier n'ont pas été assermentés par Mme la Préfète en date du 28 juin 2016. Il s'agit de Mmes Armelle Saunier, Suzanne Sisto-Zoller et Maddalena Sisto ainsi que M. Florian Gruber.

S'agissant de Mme Armelle Saunier et suite à la naissance de sa fille Roxane, Mme Saunier sera assermentée lors de la première séance de l'année 2017, et ce selon l'article 67 de notre Règlement du Conseil.

D'autre part, les assermentations suivantes auront lieu.

##### Parti socialiste de Renens

- Faisant suite à la démission au 15 septembre 2016 de Mme Brigitte Rohr, M. Bila Radovan, prochain de la liste des "viennent-ensuite", a été déclaré élu et sera assermenté.
- Faisant suite à la démission au 15 septembre 2016 de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, M. Jeton Hoxha, prochain de la liste des "viennent-ensuite", a été déclaré élu et sera assermenté.
- Faisant suite à la démission au 15 septembre 2016 de M. Daniel Rohrbach, M. Naim Smakiqi, prochain de la liste des "viennent-ensuite", a été déclaré élu et sera assermenté.

##### Fourmi rouge

- Faisant suite à la démission en date du 7 septembre 2016 ainsi qu'à la renonciation à siéger de M. Mohammed Eareby, Mme Marie Schneider, prochaine de la liste des "Viennent-ensuite", a été déclarée élue et sera assermentée.

##### UDC

- Faisant suite à la renonciation à siéger de M. Jean-Pierre Bonvallat, le groupe UDC a procédé à l'élection complémentaire de M. François Bertschy. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut avoir lieu.

M. le Président prie les conseillères et conseillers nommés précédemment de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée à l'appel de leur nom et invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

M. le Président félicite les nouveaux assermentés puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

## 5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

### ❖ *Votation fédérale du 25 septembre 2016*

#### 1. *Initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'025	3'249	3'242	76	2	3'164	1'803	1'361	40.40%

#### *Initiative populaire du 17 décembre 2013 "AVSplus: pour une AVS forte"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'025	3'249	3'242	40	2	3'200	2'093	1'107	40.40%

#### *Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'025	3'249	3'242	77	1	3'164	2'143	1'021	40.40%

- ❖ *Lors de l'assemblée générale du PLR du 28 septembre 2016, Mme Elodie Golaz-Grilli a été élue présidente du parti "PLR - ville de Renens" et M. Pascal Golay a été élu président du groupe "PLR-pour les renanais". Je les félicite.*
- ❖ *En date du 27 juin 2016, M. Pascal Pignat a envoyé un courrier à M. Pascal Golay alors Président du Conseil communal, concernant des problèmes récurrents de nuisances sonores au Collège du Simplon. M. Pascal Golay en a accusé réception et m'a transmis ce courrier ainsi qu'au Secrétariat municipal. Malgré l'intervention de PolOuest, les nuisances se sont poursuivies. Fort de ce constat et après un entretien avec M. le Président du Conseil M. Pascal Pignat a fait parvenir au Bureau du Conseil une **pétition** munie de 10 signatures, intitulée "Nous demandons à nos dirigeants de procéder à des mesures adéquates pour mettre fin aux nuisances provenant du collège du Simplon à Renens". Cette pétition était accompagnée du courrier suivant:*

*"Monsieur le Président,*

*J'ai suivi avec une grande attention la séance du 15 septembre 2016 et j'ai été un peu déçu car pas un mot sur le problème dont nous avons parlé concernant l'occupation de la cour du Collège du Simplon de Renens.*

*Entretemps, j'ai consulté et expliqué ma démarche auprès des habitants de l'immeuble 14, 16, 18 et 20 pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et pour certains leurs "ras le bol" des nuisances sonores.*

*Par la présente, nous demandons une modification de la mise à ban qui, est à notre avis, inappropriée pour ce collège.*

*J'ai effectué, comme vous le savez, des démarches auprès de la Police que je tiens tout particulièrement à remercier pour leur efficacité, réactivité et leur professionnalisme.*

*Pour la suite, je sais que toute décision sera prise au niveau cantonal mais il serait souhaitable dans un premier temps de pouvoir en parler au niveau communal ce qui me permettrait déjà d'expliquer en détail le problème ainsi que d'y soumettre des propositions et les attentes des habitants concernés.*

*Je refais appel à vous car je ne sais pas à qui d'autre m'adresser.*

*Nous avons bon espoir d'être entendu et espérons que cette lettre attirera toute votre attention et dans l'attente d'un retour veuillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations."*

*Cette pétition sera transmise à la commission des pétitions.*

- ❖ *En date du 26 septembre 2016, j'ai reçu une invitation pour la **revue 2016 des sapeurs-pompiers de Prilly-Renens**. Elle aura lieu le samedi 29 octobre 2016. Vous y êtes tous invités. Le programme des festivités est à votre disposition à la fin du Conseil à la table de la présidence*
- ❖ ***Réponse à la question de M. Montabert relative à la date à partir de laquelle court le délai de cinq semaines suite à la démission d'un conseiller communal.** Le Bureau a fait appel au Service des communes et du logement (SCL), dont la réponse est:*

*"La pratique du Grand Conseil, qui doit être appliquée par analogie, fait partir le délai des cinq semaines pour la repourvue dès la date du courrier du député démissionnaire. On peut accepter que ce délai court dès la réception du courrier par le Bureau du Conseil, mais en aucun cas au jour où le Conseil est informé".*
- ❖ *A l'occasion de la **campagne de soutien pour le plan de quartier Malley-Gare**, des badges sont à disposition de celles et ceux qui le souhaitent, sur la table des scrutateurs.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 26 septembre 2016 sur ses activités du 30 août au 26 septembre 2016 ainsi que la réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative à l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux notamment et sur des corneilles de plus en plus nombreuses.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*En plus des documents qui vous ont été adressés, j'ai une réponse orale à une question posée par M. Pascal Golay, lors de la dernière séance du Conseil communal.*

**REPONSE ORALE**

*aux questions de Monsieur le Conseiller communal Pascal Golay concernant les cours de "Team Building" dispensés aux Conseillers municipaux*

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communale, Messieurs les Conseillers communaux,*

*En date du 15 septembre 2016, M. le Conseiller communal Pascal Golay a appelé la Municipalité, au nom du groupe PLR, à apporter une attention toute particulière au contrôle des dépenses publiques au cours de la législature 2016-2021. Sur cette base, M. Golay s'interroge quant à l'opportunité de l'organisation de séances dites de "team building" au profit du collège municipal, et leur adresse les questions suivantes :*

- *Combien de sessions ont été (ou vont être) organisées ?*
- *Qui y a participé ?*
- *Qui a payé ? Les municipaux sur leurs propres deniers ou est-ce la population ?*
- *Dans ce dernier cas, quel en est le coût ?*
- *Quelles sont les perspectives attendues par l'exécutif après ces cours ?*

*La Municipalité répond comme suit :*

*La Municipalité ne fait aucun mystère de sa participation à un programme de préparation et de mise en place de la législature 2016-2021. Elle saisit l'occasion de ces questions pertinentes pour expliciter une pratique qu'elle estime commune et positive. En préambule, il faut rappeler que le terme "team building" reste un anglicisme qu'il faut aborder plus comme un concept général que dans sa traduction littérale. Effectivement, ce type de démarche vise avant tout à concrétiser une dynamique d'équipe autour de valeurs communes - dynamique municipale ; et aussi d'élaborer un programme de législature solide et ambitieux afin de servir au mieux les intérêts des Renanaises et Renanais.*

- *Combien de sessions ont été (ou vont être) organisées ?*  
*Le programme d'accompagnement est réparti sur 6 demi-journées. Il a débuté au mois de juillet 2016 et se terminera en novembre 2016. La première séance pourrait être qualifiée de "team building", mais toutes les autres ont été consacrées à la préparation du programme de législature.*
- *Qui y a participé ?*  
*4 demi-journées ont été consacrées à la Municipalité accompagnée du Secrétaire municipal et 2 autres ont réuni la Municipalité et les Chef-fe-s de service.*
- *Qui a payé ? Les municipaux sur leurs propres deniers ou est-ce la population ?*

*Ce programme est pris en charge par les finances communales. Il sera financé par le biais du montant prévu pour la Municipalité au Budget 2016.*

- *Dans ce dernier cas, quel en est le coût ?  
L'offre chiffre à CHF 1'000.- le prix d'une demi-journée. Le coût de l'ensemble du programme peut donc être chiffré à CHF 6'000.-.*
- *Quelles sont les perspectives attendues par l'exécutif après ces cours ?  
Comme annoncé en préambule, outre une volonté de créer une dynamique d'équipe, le but visé par cette démarche est de réunir les membres de l'exécutif renonais autour d'un programme de législature commun et concerté.*

*En conclusion, il faut souligner l'aspect somme toute commun de ce type de démarche dans le management contemporain, qu'il s'applique à des administrations publiques ou au secteur privé. Le début d'une législature est un moment stratégique qu'il s'agit d'aborder de manière réfléchie afin de solidifier une vision politique commune et claire pour 5 ans. L'apport direct de ces séances se matérialisera donc dans la présentation prochaine du programme de législature.*

*Ce temps de préparation n'est d'ailleurs pas inédit, puisque tant la législature 2006-2011 que celle de 2011-2016 avaient bénéficié en leur temps de séances de type séminaire comprenant des intervenants externes. Celles-ci avaient également engendré des frais.*

*Compte tenu des responsabilités majeures auxquelles la Municipalité doit faire face, un tel processus est indispensable. Finalement, par cette démarche, la Municipalité affirme qu'elle veut travailler en équipe pour relever les grands défis de ces prochaines années, unie derrière une même envie de servir les citoyennes et les citoyens.*

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de M. le Conseiller communal Pascal Golay relatives aux cours de "Team Building" dispensés aux Conseillers municipaux.*

○ **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Tout d'abord, je vous souhaite le bonsoir à tous pour cette première intervention de ma part.*

*Et ensuite je remercie la Municipalité de sa réponse orale et de m'avoir envoyé en primeur le texte de celle-ci.*

*Vos réponses répondent en tout point aux questions que le groupe PLR vous a posées et je vous remercie.*

*Je tiens toutefois à relever que même si la somme est faible, il n'est jamais nécessaire dans le contexte économique actuel de jeter quelques milliers de francs par la fenêtre.*

*Ces concepts de team building ont été abandonnés depuis longtemps dans le secteur privé pour ces raisons et également pour le peu (voir l'absence totale) de résultats qu'ils produisent*

*dans le temps. Ce n'est pas parce que ça a été à la mode à une époque, qu'il faut forcément les reproduire.*

*J'ajouterais encore que pour établir un programme de législature, la salle de municipalité peut aisément remplacer deux jours dans un hôtel en montagne et cela pour zéro franc. Surtout quand cette municipalité est représentée par 6 municipaux d'une liste unique et donc d'un programme soi-disant communs.*

*J'espère juste que ce programme sera un peu plus sexy que les cabas à commissions distribués aux nouveaux arrivants... mais ça, c'est une autre histoire.*

*Plus sérieusement, vous permettrez donc au groupe PLR de se charger à l'avenir de lister vos petites (et grosses) dépenses inutiles que notre groupe ne manquera pas de vous rappeler lorsqu'il vous viendra, peut-être, l'idée saugrenue d'augmenter quelque peu les impôts dans les années qui viennent, qu'ils soient fonciers ou autres...*

*A bon entendeur et je vous remercie de votre attention.*

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

**REPONSE ORALE**

*à la question de Monsieur le Conseiller communal Gabriel Maillard relative à l'éclairage du préau central du Collège du Léman*

*Monsieur le Président,*

*Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Gabriel Maillard a proposé d'améliorer l'éclairage du préau du Collège du Léman. En complément à la réponse donnée en séance, il peut être transmis les éléments ci-après.*

*L'installation de l'éclairage du préau du Site du Léman était en effet défectueuse.*

*Dans le cadre du budget, des éléments ont déjà été remplacés cet été de manière à réhabiliter cette installation. Ces travaux seront complètement terminés d'ici à fin octobre. Cet éclairage continuera à être opérationnel aux mêmes heures que l'éclairage public.*

*Plus globalement, la Municipalité fera prochainement une analyse de l'ensemble de l'éclairage du Site du Léman. En fonction des coûts nécessaires, les travaux seront réalisés dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la salle de gymnastique Maurabia ou financés dans le cadre budgétaire.*

*En cas de question supplémentaire ou pour toute autre information, le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes se tient à votre entière disposition.*

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question du Conseiller communal Gabriel Maillard relative à l'éclairage du préau du Collège du Léman.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative à l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux notamment et sur des corneilles de plus en plus nombreuses.

*Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, chers collègues*

*La réponse de la Municipalité à mon interpellation de mai dernier sur l'impact de l'abattage des arbres sur les oiseaux et à propos de la population des corneilles, a retenu toute mon attention, je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse rapide et détaillée.*

*Je ne peux qu'approuver et me réjouir de la proposition de la Municipalité de rajouter sur le formulaire de demande l'indication de la période autorisée et de délivrer les permis d'abattage qu'entre mars et juin, bien entendu, hors urgence, qui pourrait mettre en danger les piétons.*

*Mais je serai encore bien plus satisfaite si cela pouvait être inscrit dans le règlement communal, même si je sais que ce n'est pas tout simple.*

*Par contre, je suis surprise d'apprendre qu'il n'existe pas de manuel ou de guide suisse sur les comportements à adopter pour la préservation de la faune et des oiseaux. C'est bien dommage et si jamais, pour information, il en existe quelques-uns qui ont été fait par des sociétés ornithologiques en France et en Belgique, j'imagine que l'on peut très bien s'y référer. Les oiseaux communs étant les mêmes d'un pays à l'autre. Je donne volontiers les liens à la Municipalité.*

*Concernant la «problématique» des corneilles j'ai pris bonne note de la réponse et au final je suis ravie qu'un nouveau programme de propreté en ville soit mis en œuvre étant donné que cela contribue aussi à limiter la prolifération des corvidés.*

*Merci de votre attention.*

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Intervention relative au "Communiqué de la Municipalité" au sujet de la Société Coopérative de la Piscine de Renens

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*J'ai eu le plaisir de lire dans le Communiqué de la Municipalité sur ses activités du 30 août au 26 septembre 2016 que la Municipalité poursuivait son effort en faveur de la Piscine, la subvention passant à CHF 1'020'000.-. Comme plusieurs utilisateurs de la piscine, j'aimerais que ses heures d'ouverture prennent en compte aussi les besoins de ceux qui travaillent. Pourquoi une ouverture si tardive à 9h30? Pourquoi une fermeture pour cause de pluie, alors que nous avons un abonnement payé? Etc...*

*Ainsi, j'émetts le vœu, comme un certain nombre d'usagers, que la Municipalité, à travers ses représentants au Comité de direction de la Société Coopérative de la Piscine de Renens, que la piscine ouvre tous les matins de la semaine à 7h00 et les samedis/dimanches à 8h00.*

*Merci de votre attention.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*M. Laurent Voisard, j'ai entendu votre requête que je transmettrai au Comité de la Société Coopérative de la Piscine de Renens et nous travaillerons sur cette proposition. Celle-ci devra évidemment être chiffrées pour être attentif, bien sûr, à ce qu'a dit M. Pascal Golay tout-à-l'heure.*

- **M. Walter Siegrist, PLR**

Intervention relative au "Communiqué de la Municipalité" au sujet des "Toilettes accueillantes"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Je lis en dernière page du "Communiqué de la Municipalité" que celui qui avait besoin d'aller aux toilettes pouvait se rendre dans les établissements publics qui avaient accepté de jouer le jeu. C'est un beau résultat puisque 60% des établissements publics qui ont été interrogés se sont déclarés favorables.*

*Par contre, j'ai été interpellé ce soir par le propriétaire de la Trattoria du Commerce qui me dit ne pas avoir reçu les autocollants à afficher aux portes, gage qu'il était accueillant et que les gens de passage pouvaient profiter de ses édicules. Egalement, vous l'avez dit, qu'en compensation des désagréments, qu'il aurait droit à deux corbeilles communales à l'entrée. A ce jour, ce n'est toujours pas fait et il me plairait d'en connaître la raison. Merci.*

### **Réponse de Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je remercie M. Walter Siegrist de me rendre attentive à ce problème. Effectivement, je n'étais pas au courant, si vous m'aviez envoyé votre question au préalable, je me serai renseignée. Je vais le faire maintenant et je reviendrai lors du prochain Conseil avec une réponse*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

## **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*Lors de sa séance ordinaire du 11 octobre, la commission des finances a débattu des implications financières relatives au préavis suivants:*

Préavis N° 3-2016 «Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration communale».

*Lors des délibérations, l'unanimité de la commission s'est abstenue de prendre position. Il ressort en effet que deux paramètres impliquant un impact financier ne sont pas clairs.*

*La COFIN demande donc à la commission ad hoc de bien vouloir éclaircir les points suivants:*

- 1. La COFIN prend acte du montant de CHF 60'500.- du mandat IFA. Toutefois, ce montant semble assez élevé pour la COFIN et la façon dont ce mandat a été distribué à IFA n'est pas claire. Y'a-t-il eu d'autres offres présentées à la Municipalité? Quelles ont été les critères de choix?*
- 2. La COFIN est surprise du montant de CHF 22'400.- nécessaire pour un 0.2 EPT supplémentaire. Il semblerait que l'informatisation devrait améliorer et non pas péjorer le travail administratif et donc en diminuer la charge. La COFIN aimerait connaître la nécessité d'un tel poste dont le travail est forcément déjà effectué aujourd'hui.*

Préavis N° 2-2016 "Autorisations générales pour la législature 2016-2021"

*Le préavis étant traité intégralement par la COFIN, le rapport sera rendu lors de la séance du Conseil du mois de novembre.*

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour

**9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la CRI

*La Commission Régionale et Intercommunale s'est réunie le mardi 11 octobre pour sa première séance ordinaire, visant à clarifier son fonctionnement interne et à communiquer à ce conseil les activités régionales et intercommunales. Voici donc les derniers "développements" de l'actualité intercommunale.*

Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois (Arasol)

L'ARASOL fêtera en 2017 ses vingt ans d'existence. En septembre, les membres du Conseil Intercommunal ont approuvé le budget 2017 de l'association qui leur a été présenté. La CRI le tient à disposition pour consultation. Le Conseil intercommunal a également accepté un préavis fixant un plafond d'emprunt d'investissements de CHF 50'000.-. Lors de leur première séance ordinaire, les conseillers ont également assisté à une présentation didactique expliquant les buts et le fonctionnement de l'ARASOL sur des cas concrets. Cette présentation est également disponible au format électronique pour les conseillers communaux intéressés.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Conseil de l'association a approuvé son budget annuel. La CRI le tient à disposition pour consultation.

Plusieurs dossiers pèsent sur les taxis de la région lausannoise.

Le dépôt d'un nouveau règlement en 2015, visant à contrecarrer la concurrence jugée déloyale d'Uber, a mené à des recours en justice non seulement de la part d'Uber, mais aussi du Groupement des indépendants. Le conflit juridique est remonté jusqu'au Tribunal Fédéral, qui a refusé d'accorder un effet suspensif au recours mais ne s'est pas encore prononcé sur le fond. A cause des frais de justice engagés, le résultat de tout ceci se traduit en charges extraordinaires pour l'Association, et donc le contribuable.

Une deuxième inquiétude pèse sur les Taxis, liée à la SUVA cette fois-ci. La Caisse nationale suisse d'assurance a ainsi entamé une réflexion sur les chauffeurs de taxi indépendants mais rattachés à une centrale, qu'elle pourrait assimiler à des employés - ce qui bousculerait le modèle actuel et ne correspond pas au souhait des chauffeurs indépendants. La réflexion suit son cours.

On peut donc dire en conclusion que les modifications récentes au règlement des taxis, bien que combattues, seront probablement transitoires. Le problème ne concerne de loin pas que notre région, et avec des débats récemment ouverts aux niveaux cantonaux et fédéraux, le cadre légal des différents types de taxi sera probablement amené à évoluer.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

La séance d'installation des Autorités de l'association de commune "Sécurité dans l'Ouest lausannois" a eu lieu le 30 juin 2016 à Villars-Ste-Croix en présence de Mme la préfète.

Dans sa séance du 21 septembre 2016, le Conseil intercommunal de PolOuest a accepté le budget 2017. La CRI le tient à disposition pour consultation. Le total des charges s'élève à CHF 26'136'600.00, en augmentation de 3,4 % par rapport au budget 2016. Toutefois, compte tenu d'une nouvelle clé de répartition, la participation de Renens sera en recul de 1,9 %. Elle se montera à un peu de moins de CHF 5'687'732.-. Les investissements s'élèvent à un peu plus de CHF 307'600.-.

Le Conseil intercommunal a encore accepté un préavis d'un montant de CHF 114'750.40 pour l'acquisition d'un nouveau Système d'aide à l'engagement" qui permet d'assister l'opérateur de la centrale d'urgence dans son activité quotidienne. Il lui permet notamment de cartographier et de localiser à la fois l'événement en cours et le positionnement des patrouilles ce qui permet une prise de décision rapide et fournit des données indispensables à l'intervention.

*Dans les prochains préavis que le Conseil intercommunal aura à traiter il y aura notamment la revalorisation de l'échelle salariale des policiers dont le coût devrait avoisiner CHF 1'000'000.-, la fixation du plafond d'endettement et la fixation des compétences financières du CODIR.*

Office Régional de la Protection Civile (ORPC)

*Lors de la séance de l'ORPC du 27.09.2016, le budget a été accepté à l'unanimité et l'assermentation des nouveaux conseillers qui n'ont pu être présent lors de la séance estivale a eu lieu. La CRI le tient à disposition le budget de l'association pour consultation.*

*Le bilan de l'événement "Cap sur l'Ouest" a été très positif et a eu un franc succès auprès de la population, avec approximativement 25'000 participants et une météo extrêmement favorable. Il sera renouvelé dans deux ans.*

*Les autres assemblées régionales et intercommunales et autres ayant eu lieu depuis le début de la législature, comme une réunion de Lausanne-Région cet après-midi même, feront l'objet de communications ultérieures.*

M. le Président ouvre la discussion

- **M. François Delaquis**, Délégué PSR auprès de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

*Peut-être que la lecture du rapport que j'ai transmis a été rapide; j'ai cru entendre qu'il était mentionné le chiffre de CHF 25'000'000.- pour la participation de Renens à PolOuest, mais elle est de CHF 5'687'732.-.*

**10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président informe l'Assemblée des changements suivants:

- Association de communes pour la gestion de la Sécurité publique dans l'Ouest lausannois
  - Faisant suite à la démission de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Parti socialiste de Renens, présente M. Jeton Hoxha, respectant ainsi la convention de législature.
- Organisation régionale de la protection civile (ORPC)
  - Faisant suite à la démission de M. Daniel Rohrbach du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Parti socialiste de Renens, présente M. Jean-François Jeanrichard, respectant ainsi la convention de législature.
- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
  - Faisant suite à la démission de M. Jean-Baptiste Blanc du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Fourmi rouge, présente Mme Verena Berseth, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission de gestion
  - Le groupe UDC informe que M. Alain De Col se retire de la Commission de gestion et que sa place sera désormais assurée par M. François Bertschi.
- Commission des Pétitions
  - La Présidence est assurée par M. Richard Neal du groupe PSR.

M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **11. Rapport de commission - Préavis N° 1-2016 – Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

M. Le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances (COFIN) de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*La COFIN constate que la charge fiscale de la Ville de Renens est et reste la même depuis 2001, le total des points entre le taux communal et cantonal reste de 233 points.*

*Il est rappelé que pendant la période de la législature précédente, deux bascules des points d'impôt sans incidence pour les contribuables ont eu lieu entre le Canton et les communes, soit une première bascule de 6 points des communes au Canton relatif à la péréquation au 1er janvier 2011 puis de deux points du Canton aux communes cette fois en 2012 concernant la nouvelle organisation policière.*

*À noter encore que fin 2011, le Grand Conseil avait voté une baisse d'un point sur du taux cantonal que le Conseil communal de Renens avait annulé en votant le 13 octobre 2011 une augmentation d'un point du taux communal.*

*L'évolution financière pondérée pour la période 2013 à 2015 reste faible, mais stable et positive. Elle est toutefois marquée par un fort apport extraordinaire en 2013 ainsi qu'un amortissement complémentaire en 2015.*

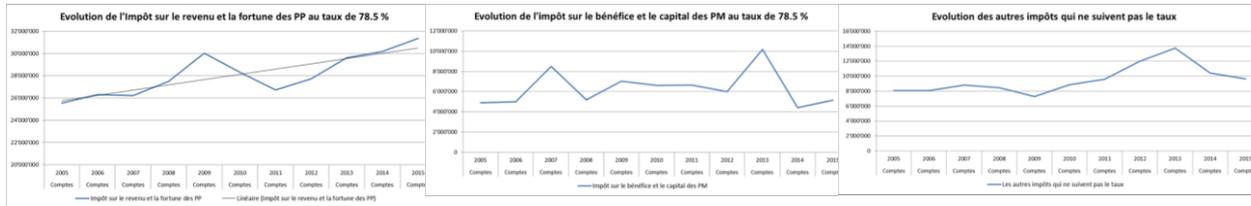
*33.3 millions ont été investis dans cette période, avec un taux d'autofinancement de 60.9%. Ces chiffres doivent cependant être pondérés par le fait que de gros montants étaient budgétés, mais qu'ils ont été repoussés sur les années à venir et viendront de facto alourdir les charges futures. La dette quant à elle est passée de CHF 62 millions en 2012 à 74 millions en 2015, soit un montant par habitant passant dans la même période de CHF 1'117.- à CHF 1'742.-*

*Pour les perspectives d'avenir, les incertitudes géo-économiques en Europe et dans le monde rendent les prévisions difficiles, toutefois, nous pouvons nous attendre à une baisse significative des impôts sur les personnes morales liées à la réforme RIE III estimée à environ CHF 500'000.- pour 2016 et jusqu'à 2 millions pour 2019.*

*En parallèle, une compensation de cette perte via la péréquation devrait entrer en vigueur progressivement dès 2017 et rapporter environ de CHF 1'400'000.- à la Ville, dans*

*l'hypothèse où la Commune bénéficierait de l'aide de la péréquation jusqu'à 8 points d'impôts.*

*On remarquera également que si les impôts liés aux personnes physiques sont pour l'instant en constante augmentation, ceux liés aux personnes morales et des autres impôts ne suivant pas le taux sont eux dans une progression plutôt négative déjà aujourd'hui et devraient le rester.*



*Enfin, en ce qui concerne les investissements, un peu moins de 120 millions sont actuellement prévus jusqu'en 2019 liés aux nombreux travaux et projets prévus dans le plan.*

### **Débat de la commission**

*Lors de ses délibérations, la COFIN reconnaît que la municipalité est pleinement consciente de l'incertitude qui règne au niveau de la péréquation directe et indirecte, des influences de la RIE III ainsi que la réalisation de nombreux projets qui devront être réalisés.*

*La COFIN estime également que le statu quo des taux actuellement en vigueur est une bonne solution tant que l'incertitude demeure.*

*Un commissaire a déposé un amendement demandant que la période du préavis ne soit pas d'une année, mais de deux ans, argumentant que cela représenterait une image forte donnée à la population démontrant ainsi que la municipalité contrôlait bien ses finances. Il est également argumenté que les deux premières années étaient justement les bonnes pour un tel engagement, cela permettant d'être serein en attendant une analyse complète et juste de la mise en œuvre de la RIE III.*

*Cet amendement a été refusé par 6 voix contre 3.*

*La majorité de la commission estime pour sa part que le risque est trop grand de bloquer les taux sur deux ans. Les premiers effets de la RIE III seront visibles dès 2017 et bloquer les taux sur cette année-là pourrait péjorer les comptes de la commune.*

*La commission appelle de ces vœux à ce que les taux soient fixés pour deux ans dès 2018 afin d'avoir une prévisibilité, car les contribuables et en particulier les personnes morales n'aiment pas l'incertitude.*

### **Détermination de la commission**

*C'est avec 8 "oui" et 1 abstention que les conclusions du préavis sont acceptées par la COFIN.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Mesdames et Messieurs,*

*Il est indispensable de maintenir la fiscalité de la Commune aux valeurs actuels eu égard aux nombreux chantiers et projets en cours. C'est mot pour mot le communiqué de la Municipalité du 13 septembre. Même si ici il n'est pas question de douter de la Municipalité actuelle, il est néanmoins peu probable que tous ces grands projets et chantiers soient bouclés en 2016.*

*Ainsi donc, afin de garantir une pérennité dans la charge fiscale des contribuables renonais, le groupe PLR, conscient que le taux d'impôt est élevé, vous propose toutefois de voter l'arrêt d'imposition tel que présenté mais pour une durée de 2 ans.*

*La stabilité de la fiscalité est indispensable certes, mais le PLR s'opposera fermement à toute hausse d'impôts qui viendrait à l'esprit ces prochaines années.*

*Ainsi le groupe PLR souhaiterait amender les conclusions du préavis N° 1-2016 de la manière suivante:*

*"DECIDE*

*De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour **≠ les années 2017 et 2018.***

*ADOpte*

*L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour **≠ les années 2017 et 2018** tel que présenté par la Municipalité."*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*La Municipalité nous propose un taux d'une année. En Commission des finances, nous en avons discuté longtemps. C'est une nouvelle Municipalité qui se met en place, comme l'a informé M. le Syndic, les conseillers municipaux sont en train de réfléchir sur un programme de législature, il y a de nombreux projets qui sont en cours. C'est vrai qu'il y aura peut-être des opportunités ou autres. Laissons la Municipalité travailler cette année et leur laisser la possibilité de venir par la suite avec un arrêté fixant le taux d'imposition pour une durée de deux, trois ou quatre ans. Je propose, au nom du groupe Parti socialiste de refuser l'amendement du groupe PLR et de soutenir l'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité.*

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Tout comme le groupe Parti socialiste, le groupe Les Verts pense qu'il est une bonne chose de refuser l'amendement du groupe PLR. En effet, nous allons arriver sur une instabilité économique suite à l'introduction de la RIE III et comme certain le savent une économie se voit à long terme et non à court terme. Avec une année cela nous permet de réfléchir à l'année 2018-2019. Merci.*

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*Je ne vais pas répéter les arguments qui ont été avancés par mes préopinants. Le groupe Fourmi rouge, tout comme les groupes Parti socialiste et Les Verts, rejettera l'amendement proposé par le groupe PLR. Pour les raisons invoquées dans le rapport de la Commission des finances, il n'y a pas lieu de s'avancer dès aujourd'hui sans que l'on connaisse les conséquences exactes de la RIE III. Comme vous l'avez certainement lu dans le journal 24 Heures de la semaine dernière, l'inconnu est complet, il est dès lors hors de question de s'avancer pour deux ans alors que nous ne savons pas à quelle sauce nous serons mangés.*

*Je vous remercie de votre attention.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Dans le groupe UDC, cette proposition a évidemment suscité la discussion. Ce qu'il faut savoir c'est que dans de très nombreuses communes vaudoises, l'arrêté d'imposition est pris pour une durée de cinq ans, soit une durée de législature.*

*A Renens, il a été décidé de faire moins, beaucoup moins, tellement moins que nous sommes actuellement au minimum puisque nous discutons ici d'une durée d'une année.*

*Les différents interlocuteurs venus à cette tribune ont beaucoup parlé d'incertitudes, mais il faut bien savoir que la véritable incertitude n'est pas pour cette Commune, elle est pour le contribuable. Ayant une législature derrière moi, je sais bien comment les choses se passent. Nous ne sommes pas en train de discuter d'une éventuelle baisse d'impôts l'année prochaine, nous sommes en train de discuter de la prochaine hausse d'impôts qui nous attend au tournant.*

*Je demande donc à cette Assemblée de faire preuve d'un peu de courage et, pour une fois, oser amener un peu de stabilité à nos contribuables qui en ont bien besoin, en soutenant cet amendement et en votant pour un arrêté d'imposition de deux ans.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je suis évidemment très intéressé par ce débat. M. Stéphane Montabert dit que la plupart des communes ont un arrêté d'imposition fixant pour des périodes plus longues leur taux d'imposition. Mais hier encore, j'ai lu que tant Bussigny que Pully, deux communes proches, mais avec d'autres contextes économiques, ont aussi, eu égard à l'incertitude qui règne actuellement par rapport à RIE III ainsi que d'autres paramètres, proposé un arrêté d'imposition d'une durée d'un an.*

*Le plus souvent à Renens, et pour l'avoir fait maintenant quelque fois en tant que Municipal en charge des finances, nous proposons une validité de deux ans et plus. Il est vrai que nous sommes aussi attentifs à rassurer le tissu économique auquel nous sommes attachés, avec lequel nous travaillons en étroite collaboration, et donc, eu égard à ces différents éléments nous avons unanimement proposé une durée d'une année pour cet arrêté d'imposition, les paramètres d'environnement étant extrêmement fluctuants et instables à ce jour.*

*Un an, cela pour nous permettra de réagir au mieux si la situation venait à changer. Ensuite, vraisemblablement, nous repartirons avec des propositions pour une durée de deux ans, qui est celle que nous avons connue dans ce Conseil depuis plusieurs années.*

*Par contre, je suis surpris que vous annonciez des hausses d'impôts. En charge des finances depuis plus de 10 ans, notre intention est de ne pas modifier le taux d'impôt et nous n'avons nullement débattu en Municipalité d'une hausse d'impôt, contrairement à ce que laisse entendre M. Stéphane Montabert. Nous avons toujours dit que, effectivement, nous étions dans une période assez particulière de fenêtre d'opportunités avec, il est vrai, de très gros chantiers, tels que le tram, les BHNS et Malley qui sont des éléments majeurs qu'il s'agit maintenant de pouvoir réellement assumer. Mais aujourd'hui, je vous rassure nous n'avons pas évoqué une hausse d'impôts à l'horizon 2017, 2018 ou 2019.*

*Je vous invite à suivre la Municipalité dans cette volonté de porter sur un an l'arrêté d'imposition et à continuer à travailler dans le même esprit que nous avons eu ces dernières années avec la Commission des finances. Nous vous maintenons régulièrement informés des entrées financières, des problématiques qui nous concernent et je crois que depuis dix ans, et antérieurement, nous avons une relation claire et transparente avec la Commission des finances. Je maintiens cette position pour un an.*

Avant de passer aux votes sur l'amendement, M. le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond. (Article 91)

#### Amendement

*DECIDE*

*De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour **les années 2017 et 2018**.*

*ADOpte*

*L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour **les années 2017 et 2018** tel que présenté par la Municipalité.*

- C'est à la majorité (40 voix "contre", "19 voix "pour" et 1 abstention) que l'amendement est refusé.

M. Le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 1-2016 de la Municipalité du 30 août 2016,*

*Ouï le rapport de la Commission des finances,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*DECIDE*

*De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2017.*

*ADOPTE*

*L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2017 tel que présenté par la Municipalité.*

C'EST À LA MAJORITE (5 VOIX "CONTRE" ET 13 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 1-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **12. Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- **Préavis N° 2-2016 – Autorisations générales pour la législature 2016-2021**  
*Présidence: Commission des finances*
- **Préavis N° 3-2016 – Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration**  
*Présidence: Fourmi rouge*

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que le préavis N° 3-2016 sera présidé par M. Johnson Bastidas du groupe Fourmi rouge.

### 13. Motions, postulats et interpellations

- **M. Pascal Golay, PLR**

Développement de la motion intitulée "Un frein à l'endettement: Outil positif et d'aide à la décision pour la Commune"

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 4 octobre 2016 et qu'il a été déclaré "recevable".

*L'outil de frein à l'endettement proposé n'a rien à voir avec le plafond d'endettement de la Commune qui se vote dans les préavis initiaux.*

*Actuellement de CHF 200 millions, ce plafond d'endettement risque de grimper aux alentours de CHF 220 millions ce qui reste dans des marges acceptables pour le canton.*

*L'évolution de l'endettement pour les années à venir peut se résumer de la manière suivante :*

- *La dette actuelle à hauteur de CHF 74 millions.*
- *Les projets votés par le Conseil communal et pas encore lancés qui représentent un montant de CHF 50 millions environ (dont Malley et Gare).*
- *Les projets non votés, mais dans lesquels la commune est fortement engagée qui s'élèvent aux alentours de CHF 30 millions.*
- *Et tout ce qui viendrait encore à l'esprit dépensier du nouvel exécutif, dont nous ne connaissons pas encore la politique de maîtrise des coûts.*

*Certes, l'expérience montre que les projets ont plutôt du retard que de l'avance ce qui permet de différer quelque peu les dépenses et de là même l'augmentation de la dette.*

*Toutefois, il y a un certain seuil où les emprunts vont devenir difficiles et les taux ne seront plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui.*

*D'autre part, le prêteur sera particulièrement attentif, comme toujours, à la capacité de remboursement et donc à la marge d'autofinancement. Une commune qui veut investir une quinzaine de millions de francs par année devrait dégager une marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 7.5 millions, soit la moitié de l'investissement.*

*Afin d'augmenter cette fameuse marge qui est la sève de la vigueur de demain (soit la faculté d'emprunter à bas taux) plusieurs moyens sont possibles, dont valoriser les entrées, notamment du patrimoine financier et réduire les dépenses courantes, par exemple en simplifiant les processus administratifs.*

*Donc l'idée qu'une hausse d'impôt serait l'alternative facile à tous nos problèmes ne sera pas acceptée comme solution par les motionnaires et sera vivement combattue.*

*Comme nous l'avons dit, valoriser le patrimoine financier, accroître l'attractivité de la commune pour augmenter la qualité fiscale ou encore baisser les dépenses courantes sont des pistes que la Municipalité doit exploiter en priorité.*

*Ainsi afin de synthétiser tout cela et de mettre en place un outil positif et d'aide à la décision, le groupe PLR propose par voie de motion :*

- *D'arrêter le montant de la dette maximum à CHF 130 millions.*

- *De garantir une marge d'autofinancement moyenne de CHF 5 millions par année.*
- *De mettre en place un plan des investissements qui soit une véritable feuille de route plutôt qu'un catalogue fourre-tout dans lequel on retrouve les paliers évoqués ci-dessus.*
- *D'adopter l'efficacité et la modération dans la gestion financière.*

*Cette motion étant éminemment technique, le groupe PLR propose de renvoyer cette motion directement à la commission des finances.*

M. le Président ouvre la discussion:

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Ce sujet étant hautement politique, sensible et délicat, le groupe Les Verts regretterait que seule la COFIN se penche sur cette motion, raison pour laquelle, nous proposons en cas de renvoi en commission que :*

- 1) *La COFIN, comme pour un préavis, se prononce de manière très technique*
- 2) *Une commission hors COFIN soit créée afin que d'autres conseillers puissent avoir toutes les informations utiles, plus il y aura de personnes qui comprennent tous ces enjeux, plus les débats seront larges et démocratiques.*

*Nous vous remercions de votre attention.*

○ **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chers Collègues,*

*Le Parti socialiste est pour un renvoi de cette motion à la Commission des finances et nous voterons ainsi.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet aux membres du Conseil les deux propositions faites, à savoir: l'envoi de cette motion, pour un préavis quant à sa prise en considération et le renvoi à la Municipalité, à la Commission des finances ou à une commission ad-hoc.

- *C'est la majorité que les membres du Conseil chargent la Commission des finances de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. A noter que le dixième des membres est atteint (art. 56).*

La discussion sur le fond de cette motion étant toujours ouverte, M. le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre désire prendre la parole.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Chers et Chères Collègues,*

*Le groupe Fourmi rouge déplore le ton, tantôt bêtement ironique, tantôt méprisant, des motionnaires.*

*Du coup, malgré l'importance du sujet, les informations sérieuses sont noyées dans des procès d'intention et des spéculations largement oiseuses.*

*C'est pourquoi le groupe Fourmi rouge, souhaite que des informations précises et fiables soient données à la Commission des finances.*

*D'une part, nous attendons des motionnaires qu'ils expliquent comment ils ont fixé le montant maximal d'endettement à CHF 130 millions et le seuil minimal de la marge d'autofinancement à CHF 5 millions. En l'état, ces montants semblent en effet tombés du ciel...*

*D'autre part, nous attendons de la Municipalité qu'elle renseigne, chiffres à l'appui, la commission sur les investissements votés par notre Conseil et ceux prévus au plan des investissements qui risquent d'être privés de financement si la mesure proposée est introduite.*

*Nous remercions par avance les uns et les autres pour ces informations.*

- **M. Florian Gruber, PLR**

Dépôt d'un postulat au nom du groupe PLR intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?"

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chers Collègues,  
Cher Public,*

*Au nom du groupe PLR, je dépose le postulat suivant qui sera développé lors de la prochaine séance*

*"Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?".*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**  
Interpellation relative aux nouvelles dispositions informatiques

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Au début de cette législature, l'administration a donné à chaque conseiller une adresse Email très sécurisée sans se préoccuper si chaque membre de ce Conseil avait l'équipement et les compétences pour travailler avec ce nouveau système.*

*Je me rends compte que l'on nous en demande toujours plus.*

*Ce soir un préavis est déposé avec pour sujet «la gestion de la santé et le bien-être au travail». J'espère que la Municipalité soit attentive aux dégâts que l'informatique peut avoir comme impact sur les travailleurs.*

*De nos jours nous constatons que l'on met des personnes à la retraite anticipée de plus en plus tôt et que l'on engage de plus en plus difficilement après 50-55 ans.*

*Je prends l'exemple d'une personne qui va disposer d'un peu de temps libre, elle s'intéresse à la politique de sa commune et pourrait devenir membre de ce Conseil. Ce nouveau membre n'ayant pas été formé à l'informatique et ne possédant pas d'ordinateur, communiquant par téléphone et par courrier papier, va se trouver confronté avec les nouvelles techniques que la commune nous impose.*

*Je pose les questions suivantes :*

- 1. Comment cette personne sans ordinateur pourra pleinement participer aux différentes commissions permanentes ainsi qu'aux préavis?*
- 2. Considérez-vous que cette personne n'ait rien à faire parmi nous? Dans le cas contraire, j'en suis persuadée, vous allez prendre des mesures afin d'intégrer chaque conseiller.*
- 3. Que compte faire la Municipalité pour s'assurer que tous les conseillers ont bien intégré ces nouvelles exigences ? Ce qui ne me semble pas le cas, nous avons remarqué lors de discussions que les gens ne savaient même pas que nous devons tous les trois mois changer le mot de passe.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je me dois de répondre, car la demande de disposer de documents informatiques émanait du Conseil, et nous avons proposé cette solution.*

*En même temps, nous sommes sensibles à cette fracture numérique et bien évidemment que toute personne souhaitant continuer à recevoir les documents sur papier peut nous le dire, nous sommes disposés à le faire.*

*Ces propos ne suffisent évidemment pas à répondre à toutes vos questions, mais nous vous assurons que nous sommes attentifs à ce que chacune et chacun puissent participer totalement à l'activité du Conseil. Nos services sont disponibles, de la même manière que le Helpdesk du service informatique est à disposition de celles et ceux qui ont besoin d'un petit appui.*

*Je pense qu'il est erroné de dire que pour être conseiller communal il faut maîtriser l'informatique. Nous allons faire mieux, nous pouvons faire mieux, mais c'était une réponse à de nombreux conseillers qui ne désirent avoir aucun document papier.*

*Nous vous répondrons plus largement en collaboration avec nos différents services lors du prochain Conseil.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

- Interpellation intitulée "Végétalisation des toits de la Ville, des projets?"

*Monsieur Le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La végétalisation des toits offre de très nombreux avantages et bénéfices pour la biodiversité et l'environnement.*

*En plus de réduire les émissions de CO2, les Ecotoits favorisent la production d'oxygène, ils permettent de réduire l'élévation de la température et améliorent la qualité de l'air. La filtration et l'épuration des eaux de pluies cela a un effet retardateur des écoulements et du stockage de l'eau, ainsi, grâce à la toiture végétalisée, une partie de l'eau est directement exploitée par les plantes, une autre s'échappe en vapeur et une dernière est évacuée par des canalisations.*

*En plus, cela permet aussi de fixer les poussières et les pollens.*

*De nombreuses villes Suisse dont par exemple Lausanne, aujourd'hui investissent non seulement dans les toits végétalisés mais les associent avec la pose de panneaux solaires.*

*En effet, combiner ces 2 solutions représente un duo gagnant, la toiture végétalisée limite la réverbération du soleil et permet ainsi d'éviter la surchauffe des cellules photovoltaïques qui leur fait perdre de leur rendement et de leur efficacité.*

*Pour ce qui des panneaux solaires, ils offrent de l'ombre et de l'humidité pour les plantes.*

*Face à tous ces avantages, les Verts de Renens souhaiteraient savoir si :*

- *La Municipalité a des projets de toits végétalisés ?*

*Si oui, où ?*

- *La Municipalité a des projets de combiner végétalisation des toits et panneaux solaires ? Si oui :*

*Où ?*

*Est-ce que cela pourrait être un projet systématique ?*

- *Sinon pour quelles raisons ?*

*Enfin si la Municipalité par le biais d'informations ou autres moyens pouvait émettre des recommandations voir inciter les propriétaires pour autant que l'inclinaison du toit le permette d'opter pour cette combinaison lors de nouvelles constructions ou de rénovations.*

### **Réponse de Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Conseillère municipale**

*Je vous remercie, Mme Nathalie Jaccard, pour ces multiples questions qui posent un problème très important et vous propose que nous vous fassions une réponse multiple aussi. En effet, vos questions concernent aussi bien ma collègue pour les plans de quartier à venir, que mon collègue pour les bâtiments et elles me concernent également puisque, comme vous l'avez dit, le photovoltaïque et les toits végétalisés font très bon ménage.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Interpellation relative à la réalisation concrète des mesures contenues dans la charte du 6 septembre 2016 pour l'égalité salariale dans le secteur public

*En préambule, je tiens à féliciter chaleureusement la Municipalité pour se trouver dans les villes pionnières à avoir signé cette charte qui invite le secteur public à utiliser ses compétences et ses partenariats en faveur de l'égalité salariale.*

*Au-delà de l'invitation à utiliser le langage épïcène, qui revêt une symbolique importante, mais ne compense pas les inégalités salariales, je souhaiterai connaître quelles sont les mesures concrètes qui seront prises pour respecter les engagements pris dans la charte à savoir :*

- *Quelle(s) méthode(s) ou standard la Municipalité envisage-t-elle d'utiliser pour le respect de l'égalité au sein de l'administration et envisage-t-elle d'être certifiée ?*
- *Quelles sont les démarches qui seront entreprises par la Municipalité pour encourager ce type d'analyse et faire respecter ce principe d'égalité salariale dans le cadre des marchés publics dans les entités telles que les Associations intercommunales, ententes intercommunales dont Renens fait partie ainsi que pour les associations qu'elles subventionnent où les entreprises dont Renens est actionnaire ?*
- *Dans le cadre des marchés publics, quels sont les mécanismes de contrôle, préconisés par la charte qui seront mis en place ?*

*Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'attention qu'elle portera à cette interpellation.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Merci M. François Delaquis pour ces questions qui sont extrêmement pertinentes.*

*En fait, avant même de signer la charte nous avons été en contact avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes à Berne, plus précisément avec Mme Sylvie Durrer, Cheffe de ce bureau, pour lui dire que si nous étions pleinement motivés par cette charte et que nous voulions tendre vers celle-ci, nous ne pourrions atteindre très rapidement tous les exigences stipulées, celles-ci étant nombreuses, multiples et extrêmement exigeantes. La réponse a été qu'effectivement, il y aurait un travail de coordination, de réseautage qui sera fait avec des administrations qui sont conséquentes. Il y a Zürich, mais également Lausanne, Berne, Nyon, Genève; il y aura donc des travaux qui se mettront en route très prochainement pour mettre en œuvre pratiquement toutes les volontés.*

*Il est donc vrai que cela prend du temps et implique des groupes de travail et des procédures. Nous sommes en chemin vers l'atteinte de ces objectifs et je vous propose de vous répondre au fil des mois des progrès que nous aurons effectués. Nous avons aussi dit que, eu égard à*

*des ressources rares, nous n'avions pas pour position d'entamer rapidement une étude directe avec d'autres partenaires sur l'égalité salariale, mais que tous ces chantiers seront mis en œuvre progressivement.*

*C'est une volonté forte avec laquelle nous abordons cette charte, et nous y tendrons avec d'autres partenaires le plus rapidement possible.*

*La Municipalité tiendra régulièrement informé le conseil communal des démarches et des progrès réalisés dans ce champ.*

*En espérant ainsi avoir répondu à votre interpellation*

○ **M. François Delaquis, PSR**

*M. le Syndic, je vous remercie et comprends que cela puisse se faire par étape et que je serai renseigné au fur et à mesure de l'avancement de ce projet. Toutefois, je souhaiterais, quand même, que l'on puisse, assez rapidement, connaître les démarches qui sont entreprises avec les associations, notamment intercommunales. Effectivement, s'agissant de "Police", nous allons avoir prochainement une révision salariale et je pense qu'il serait important de prendre le train avec qu'il ne parte, ces décisions n'ayant pas lieu chaque année.*

● **M. Jeton Hoxha, PSR**

Interpellation intitulée "Aménagement d'une partie de la rue du Caudray et pose d'un feu au passage à la rue de Lausanne au niveau de l'avenue du Château pour plus de sécurité pour nos enfants"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chères et Chers Collègues,*

*Concernant la rue du Caudray :*

*Ce bout de tronçon est situé entre le collège du Léman et l'avenue du Silo. Cette partie est interdite à tous les véhicules, sauf exceptions (Bus et vélos). Je précise que les riverains ont également l'interdiction de circuler et de passer à cet endroit. Leurs parkings sont situés à l'arrière des bâtiments, et sont desservis par une route autorisée.*

*Malgré cette interdiction, des voitures et des motos passent tous les jours et à une vitesse très élevée au risque d'écraser nos enfants qui vont à l'école. Je conçois que la possibilité de placer un policier tous les jours n'est pas possible, mais une autre solution durable doit être trouvée pour éviter un blessé ou un mort.*

*Les parents se sont plaints à la PolOuest. Seul changement constaté: 2 policiers placés à cet endroit pour quelques jours. Après plus rien.*

*Moi-même, étant parent de deux petits-enfants, j'ai été confronté à plusieurs reprises à ces conducteurs qui ne respectent pas la signalisation et qui roulent à toute allure dans cette zone.*

*En effet ce lundi 10 octobre 2016, en ramenant mes enfants à l'école, un automobiliste est passé à une grande vitesse et a manqué de peu d'écraser mon garçon.*

*Le cas de cette rue est connu, et à ce jour rien n'a été fait. La question que vous posent ces familles de ce quartier est la suivante: faut-il attendre qu'un enfant soit mort ou blessé pour faire quelque chose.*

*Concernant le passage pour piétons à la rue de Lausanne au niveau de l'avenue du Château:*

*Ce passage est signalé par des bandes jaunes. Il est très fréquenté par des écoliers du collège du Léman et les utilisateurs des transports publics. L'arrêt de bus "Renens Village" se trouve 50 mètres plus bas. Ce passage est dangereux. Beaucoup de véhicules arrivent très vite et ne s'arrêtent pas. La route a deux voies de circulation. Sur la 1<sup>ère</sup> voie elles s'arrêtent pour laisser traverser, tandis que sur la 2<sup>ème</sup> voie elles continuent de circuler.*

*Bases légales:*

*Les mesures de circulation qui peuvent être mises en vigueur pour modérer le trafic sont prises sur la base de l'art. 3, al. 4 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). En plus des mesures existantes, d'autres limitations ou prescriptions peuvent être édictées lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger les habitants et que cette mise en place incombe aux communes.*

*Les demandes sont :*

- *Mettre des gendarmes couchés dans ce tronçon interdit à la circulation afin de réduire la vitesse des chauffards et des bus.*
- *Poser un feu au passage pour piétons à l'endroit cité ci-dessus.*

*Je vous remercie.*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Merci pour votre question. Effectivement, nous connaissons ce tronçon qui se situe à l'avenue du Caudray. Il est vrai qu'il y a des personnes qui abusent mais, comme vous le dites et malheureusement, nous ne pouvons pas mettre un policier à demeure sur ce bout de rue. Toutefois, nous veillerons à ce que nous puissions faire mieux, cela je peux vous le garantir.*

*S'agissant de votre question concernant le passage-piétons sur la rue de Lausanne. C'est un passage-piétons que nous avons déjà répertorié et que nous connaissons. Il est vrai qu'il présente la difficulté que lorsque nous l'empruntons nous nous retrouvons à nouveau face à des voitures.*

*Votre interpellation concerne plusieurs services de la Commune, celui de Mme Tinetta Maystre et le mien. Nous nous voyons régulièrement en transversalité et je vous propose que nous prenions votre interpellation et que nous vous répondions pour le prochain Conseil, voire celui du mois de décembre.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Interpellation déposée en date du 14 novembre 2013 intitulée "Planification de la petite enfance"

*Monsieur le Président,*

*Je ne sais pas si on peut dire que j'ai une interpellation, je viens plutôt fêter les trois ans d'une non-réponse à une interpellation. Celle-ci date du mois de novembre 2013, trois ans, trois municipaux du service Sécurité sociale et toujours pas de réponse. Dès lors, comme nous avons une nouvelle Municipalité, j'espère ne pas devoir attendre trois années supplémentaires afin d'obtenir une réponse.*

*Je vous rappelle le sujet; c'était une interpellation concernant la planification de la petite enfance, je ne vais pas la relire dans son intégralité car vous pourrez la retrouver dans le procès-verbal du mois de novembre 2013 mais vous rappelez que je demandais:*

*"... une planification pour les besoins de la petite enfance.*

*Celle-ci pourrait comprendre :*

- *La liste des besoins*
- *L'évolution de ceux-ci dans le temps (Croisée, Entrepôts).*
- *La progression de la réponse à ces besoins pour les 5 prochaines années*

*Les dicastères «Sécurité sociale» et «Finances» seraient bien sûr associés afin de pouvoir répondre à ce qu'il est nécessaire et possible de faire dans le cadre des contraintes financières de notre Ville."*

*En son temps, il m'avait été répondu qu'une réponse suivrait. J'espère ne pas devoir attendre trois ans supplémentaires.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je vous remercie pour votre question. Je prends le train en marche, toutefois ce que je peux vous dire dans un premier temps et au stade où j'en suis, reprenant le dicastère maintenant, c'est qu'il est beaucoup plus difficile de faire une planification pour la petite enfance qu'une planification scolaire. En effet, étant donné que nous ne pouvons pas répondre dans l'immédiat à toutes les demandes les parents trouvent des solutions, de ce fait nous ne pouvons pas faire le même type de planification.*

*J'ai toutefois bien entendu votre demande et nous y répondrons dans de meilleurs délais et aussi largement que possible, c'est-à-dire en tenant aussi compte des prochains chantiers et des changements qui sont prévus dans la Commune.*

*Nonobstant, ce sera une planification un peu plus aléatoire qu'une planification scolaire.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Je vous remercie mais je suis très étonné car une planification peut être faite. Vous avez eu des prédécesseurs et je pense qu'il y a peut-être des choses existantes.*

*Je demande à la Municipalité une planification. Dans le cas contraire je reviendrai avec une motion ou autre afin d'avoir quelque chose de plus précis. Je n'entends pas recevoir une réponse aléatoire, mais une vraie planification. Merci.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je ferai une planification. Nous ferons au mieux pour vous répondre, dans les plus brefs délais.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

### **14. Questions, propositions individuelles et divers**

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président informe l'Assemblée que les bouteilles d'eau disponibles à l'entrée de la salle du Conseil sont offertes lors des séances du Conseil communal aux conseillers communaux.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

- Intervention relative au plan de quartier intercommunal de Malley-Gare

*Le 27 novembre prochain, le peuple prilléran votera sur le plan de quartier intercommunal de Malley Gare.*

*Ce plan de quartier est aussi le nôtre, car le Conseil communal l'avait adopté à une très large majorité en juin passé.*

*Ce plan de quartier permettra de requalifier un espace qui a vu disparaître des activités industrielles et qui se trouve aujourd'hui en friche.*

*Situé idéalement au cœur des réseaux de transports publics, il permettra de développer un quartier contemporain, où se loger et travailler dans un contexte agréable où les espaces publics seront généreux et accueillants*

*Innovant, il préfigure également l'avenir responsable sur le plan énergétique.*

*Ce développement au cœur de l'agglomération préservera, de plus, des terrains agricoles à l'extérieur de la ville, indispensables à notre pays.*

*Au nom des Verts de Renens, nous souhaitons inviter les citoyens à voter oui à ce plan de quartier. Il sera un vrai plus pour nos deux villes !*

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

- Intervention relative au groupe Tamedia

*Faire plus avec moins, voilà ce que demande la Direction de Tamedia aux journalistes qui « survivront » aux futurs licenciements prévus et qui sont la conséquence de la restructuration des deux titres: 24 Heures et de la Tribune de Genève.....*

*Ici, ce soir nous tenons à exprimer nos sentiments de désappointement, de colère et d'inquiétude face au démantèlement de la presse régionale garante de la restitution des activités politiques, sociales, culturelles, sportives et autres de Suisse romande.*

*Comment garantir la survie des associations, des clubs sportifs, d'activités et initiatives citoyennes s'il n'y a plus personne pour en parler, pour informer de leurs activités?*

*Comment ne pas fabriquer une société égocentrique si la presse ne joue plus son rôle de relai, d'analyse, de critique et de recul?*

*Et comment est-il possible de développer des débats démocratiques, ou intéresser l'opinion publique s'il n'y a plus une presse de qualité et garante de la liberté d'opinion, capable de diffuser des informations et analyses diversifiées et neutre.*

*Les membres de ce Conseil Communal tiennent à leur tour à faire part de leur soutien aux journalistes de ces 2 titres régionaux et appellent la Direction de Tamedia à tout entreprendre pour que le 24 Heures et la Tribune de Genève puissent continuer à jouer leur rôle, parce que nous sommes convaincus que la population a besoin de sa presse régionale.*

- **M. Richard Neal, PSR**

- Intervention relative au plan de quartier intercommunal de Malley-Gare

*Monsieur le Président,*

*Je tiens à signaler que le groupe Parti socialiste s'allie avec le groupe les Verts pour appuyer la votation et encourage nos amis de Prilly qui regarderont notre Conseil ce soir ou dans les jours à venir à voter "oui" le 27 novembre 2016.*

- **M. Pascal Golay, PLR**

- Intervention relative au plan de quartier intercommunal de Malley-Gare

*Monsieur le Président,*

*Le groupe PLR rejoint les propos du groupe Les Verts au sujet de la votation prillérane sur le plan de quartier intercommunal Malley-Gare, soutient la Municipalité et enjoint également la population prillérane à voter "oui".*

- **M. Aso Piroti, PSR**

- Intervention relative au Design Days

*Monsieur le Président*

*Monsieur le Syndic*

*Mesdames et Messieurs les municipaux*

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux*

*Je reviens sur un évènement important qui s'est déroulé, il y deux semaines, sur le territoire de la Ville de Renens.*

*Une année sur deux, la Ville de Renens devient la capitale romande du design. Pour sa 8e Edition, la plateforme de rencontres et d'échanges autour du design et de la création contemporaine s'est installée à Renens du 29 septembre au 02 octobre. Cadre idéal pour cet évènement, et pour la seconde fois, les anciens ateliers Mayer et Souter ont accueilli un programme riche sur 3000 mètres carrés.*

*Pour cette édition, les attentions sont plus que jamais portées sur la créativité suisse. Pour la première fois, le Swiss Design corner a mis en lumière les fabrications de notre pays et les a*

*présentées ensemble. Le savoir-faire helvétique a été surtout exposé au travers de la création d'une dizaine de maisons suisses alémaniques et romandes.*

*Une occasion importante pour notre Ville d'offrir un espace d'échange entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Un prix design Suisse a été attribué. Il faut relever que ce prix voyagera ensuite à l'étranger. Un workshop Innovation by design a été organisé et a remporté un franc succès.*

*Le monde est en pleine mutation et la pratique du design évolue. Dans une approche transdisciplinaire et un esprit d'ouverture les Design Days ont aussi accueillis de nouvelles spécialités telles que le design d'interactions et les objets connectés. Un public nombreux s'est déplacé pour y participer. L'évènement a largement été diffusé par la presse mettant en avant la Ville de Renens.*

*Les complémentarités ECAL et les Ateliers ont parfaitement fonctionnées. L'ECAL a présenté une sélection des travaux de diplôme 2016.*

*Mesdames et Messieurs,*

*Ce type d'évènement atteste de l'énorme activité entreprise dans le champ du design par la Ville, son école et ses partenaires. Nous félicitons vivement les divers dicastères partenaires de ce succès et invitons la Ville à tout mettre en œuvre pour que se poursuive la présence de cet évènement sur le territoire renanais chaque deux ans.*

*Merci de votre attention.*

- **M. Florian Gruber, PLR**  
Question relative à l'école Nénuphar

*En date du 10 octobre 2016, j'ai vu apparaître dans ma messagerie privée, mais reçue en tant que président de l'Association des parents d'élèves, un message émanant de M. Benjamin Schaller interpellant entre autres la Municipalité, et en particulier Mme Myriam Romano-Malagrifa, à propos de l'école Nénuphar à Renens et le danger que certains parents considéraient existant autour de ce préau.*

*Comme ce message était un rappel du 23 août 2016, ma question est de savoir si la Municipalité l'a bien reçu et, le cas échéant, si M. Schaller obtiendra une réponse dans les jours ou semaines à venir?*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*En effet, j'ai reçu personnellement cette pétition à fin août. Elle a été transmise au service des Bâtiments afin qu'une rencontre puisse avoir lieu sur place avec les architectes et voir ce qui pouvait être entrepris.*

*J'ai donc répondu dans ce sens à M. Schaller, qui m'a dernièrement écrit, mais entre-temps, les services avaient pris en main cette problématique. Mme Carole Boyer, directrice de l'établissement primaire Renens-Est avait aussi fait appel à notre soutien afin de trouver une solution. Celle-ci va être trouvée et je pense que M. Didier Divorve pourra compléter cette réponse.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette première séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 17 novembre à 20h00** et remercie toutes les conseillères et conseillers pour leur travail et leur attention.

Clôture de la séance à 21h55

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet